



Adoption du Règlement Budgétaire Financier

Date de la séance : 13 avril 2026	A la majorité 3 CONTRE
Date de convocation : 07 avril 2026	
Nombre de conseillers en exercice : 27	
Membres présents : 22	
Nombre de votants : 24	

Présents : Mme Isabelle VAUQUELIN Maire ; M. Arnaud CHEUX, Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Francis BRONNAZ, Mme Anita LE MERRER, Mme Isabelle AMEYE, Maire adjoints ; M. Jean LEFEBVRE, M^{me} Claire LAPOIRIE, M. Pierrick BOURDIN, Mme Christine FOSSARD, Mme Isabel COUDRAY, M. Philippe DELAUNAY, Mme Martine BAARS, Mme Marie HEUGHEBAERT, Mme Caroline BLAIN, M. Loïc CABOT, M. Gérald SEURON, M. Benjamin MAUGY, Mme Laure BÉNARD, Mme Carole ANCEL, M. Jean-Baptiste MARCHAND, M. Ludovic RENAULT.

Absents excusés ayant donné pouvoir : M. Edouard DETAILLE pouvoir à M. Francis BRONNAZ ;
M. Tony FIQUET pouvoir à Mme Isabelle VAUQUELIN.

Absents excusés : M. Éric PETIT, M. Gilles BARBIER, Mme Marylin CHAPELLE.

Secrétaire de séance : Mme Caroline BLAIN.

L'adoption d'un règlement budgétaire et financier (RBF) fixe le cadre et les principales règles de gestion applicables à la collectivité pour la préparation et l'exécution du budget.

Article L1612-30 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit son renouvellement, l'assemblée délibérante établit son règlement budgétaire et financier. »

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2321-3 et R. 2321-3 ;
Vu la délibération n° DCM-2021-049 du 31/05/2021 approuvant le passage à la M57 au 01/01/2022 ;
Vu le projet de règlement en annexe ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- approuve le règlement budgétaire et financier joint en annexe.

Fait à LE NEUBOURG, le 14 avril 2026,

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations de la commune et transmise au représentant de l'Etat

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif sis 53 avenue Gustave FLAUBERT 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site de la commune www.leneubourg.fr

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr

Le Maire,
Isabelle VAUQUELIN



La secrétaire,
Caroline BLAIN